

6e Session, 8e Parlement, 29-30 Victoria, 1888.

BILL.

Acte pour amender le chapitre quinze des Statuts Refondus pour le Bas-Canada, concernant l'instruction publique.

[Réimprimé tel qu'amendé par le comité spécial auquel il a été renvoyé.]

M. AROHAMBEAULT.

OTTAWA :

**IMPRIMÉ PAR HUNTER, ROSE ET LEMIEUX,
RUE SALLY.**